



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 AVRIL 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 10 avril 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse suppléante : Annie Boucher

Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Michel Lafontaine Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Annie Boucher

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00.

ADMINISTRATION

2017-04-067

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Jocelyn Denis

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017
4. Adoption du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 13 mars 2017
5. Comptes à approuver et à payer
6. Avis de vacance au poste de maire
7. Poste de maire à combler – options offertes au conseil municipal
8. Candidats au poste de maire
9. Proclamation de la personne élue au poste de maire
10. Déclaration sous serment
11. Désignation des signataires au compte de la Municipalité chez Desjardins
12. Représentant de la Municipalité de Saint-Norbert à la table des maires de la MRC de D'Autray
13. Vérification comptable – audits au 31-12-2016
14. Abrogation de la résolution # 2017-02-033 - Fermeture au registraire des entreprises du Club de soccer tourbillon
15. Avis de motion : règlement # fixant les tarifs de location des locaux municipaux
16. Formation – Organisation d'une élection municipale
17. Formation – Secourisme en milieu de travail
18. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
19. Intention de la MRC de D'Autray d'acquérir la compétence concernant le traitement et la valorisation des matières organiques putrescibles
20. Intention de la MRC de D'Autray d'acquérir la compétence concernant le transport collectif régionale



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

21. Achats des bacs roulants et de cuisine pour la collecte des matières putrescibles
22. Octroi de contrat à EBI pour le traitement des matières putrescibles
23. Appui pour la construction d'un réseau de Fibres optiques par la MRC de D'Autray
24. Appui à Ville de Saint-Gabriel – dans le cadre du programme de prévention de la criminalité de la Sécurité Publique – pour la bonification de son service de travail de rue
25. Schéma de couverture de risques - Plan de mise en œuvre des points d'eau
26. Acquisition d'une fournaise Aérotherme REZNOR pour la caserne
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-068

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-069

Adoption du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 13 mars 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 13 mars 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le procès-verbal de la première séance d'ajournement du 13 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-070

Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Claude Thouin

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Chèques et prélèvements émis du 15 mars 2017 au 11 avril 2017.	50 481.28 \$
Salaires payés au cours du mois de mars	10 943.66 \$
Total	61 424.94 \$

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AVIS DE VACANCE

Avis de vacance au poste de maire

Mme la secrétaire-trésorière, Caroline Gagnon, informe le conseil municipal et les citoyens que le maire lui a remis une lettre de démission le 14 mars dernier l'informant qu'il serait en fonction jusqu'au 31 mars et de ce fait Mme Gagnon déclare que le poste de maire est présentement vacant.

2017-04-071-

Poste de maire à combler – options offertes au conseil municipal

Considérant l'avis de vacance au poste de maire donné précédemment ;

Considérant que l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que «*Lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste*» ;

Considérant que le poste de maire peut donc être comblé par cooptation (élu entre-eux) ou par le décret d'une élection partielle ;

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le poste de maire soit comblé par cooptation.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

CANDIDATS AU POSTE DE MAIRE

Considérant que Mme Caroline Gagnon a reçu les déclarations de candidature de :

- M. Michel Lafontaine

PROCLAMATION DE LA PERSONNE ÉLUE AU POSTE DE MAIRE

Considérant qu'il n'y a pas d'opposition;

À titre de secrétaire-trésorière, je, Caroline Gagnon, déclare qu'il n'y aura pas de vote secret et que M. Lafontaine est proclamé élu au poste de maire.

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, Michel Lafontaine, déclare sous-serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

FIN DES PROCÉDURES POUR COMBLER LE POSTE DE MAIRE

2017-04-072

Désignation des signataires au compte de la Municipalité chez Desjardins

Considérant la démission de M. Guy Paradis au poste de maire;

Considérant que M. Lafontaine vient d'être proclamé élu au poste de maire, par acclamation, pour succéder à M. Paradis;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

Que M. Guy Paradis ne soit plus autorisé comme signataire au compte de la Municipalité de Saint-Norbert;

Que Mme Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire trésorière, M. Michel Lafontaine, maire, Mme Lise L'Heureux, conseillère, soient les signataires autorisés au compte de la Municipalité de Saint-Norbert.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

INFORMATIF

Représentant de la Municipalité de Saint-Norbert à la table des maires de la MRC de D'Autray

Considérant que M. Michel Lafontaine vient d'être proclamé élu au poste de maire, par acclamation, il représentera Saint-Norbert à la table des maires de la MRC de D'Autray. Mme Gagnon avisera la MRC de ce changement de représentant par la transmission de la présente.

2017-04-073

Vérification comptable – audits au 31-12-2016

Considérant que nous avons utilisé les services de DCA comptable professionnel agréé depuis 2013 ;

Considérant que la forte expérience du bureau de comptable DCA Comptable Professionnel Agréer Inc. dans le milieu municipal;

Considérant que nous avons reçu une offre de service de DCA comptable Professionnel Agréé Inc. au montant de 8 700 \$ plus taxes pour l'audit de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016, de 300.00\$ plus taxes pour les déclarations fiscales du Service Récréatif St-Norbert Inc., et de 1 300.00\$ plus taxes pour l'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* au 31 décembre 2016 ;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

D'accepter l'offre de services de DCA Comptable Professionnel Agréé Inc. comme
Considérant que nous avons reçu une offre de service de DCA comptable Professionnel Agréé Inc. au montant de 8 700 \$ plus taxes pour l'audit de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016, de 300.00\$ plus taxes pour les déclarations fiscales du Service Récréatif St-Norbert Inc., et de 1 300.00\$ plus taxes pour l'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables au 31 décembre 2016.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-074

Abrogation de la résolution # 2017-02-033 - Fermeture au registraire des entreprises du Club de soccer tourbillon

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution # 2017-02-033 lors de la séance ordinaire du 13 février 2017 afin :

- D'autoriser la direction générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la fermeture en bon et due forme du Club de soccer tourbillon auprès du *Registraire des entreprises du Québec* et à payer les frais reliés à ces procédures qui en date du 2 février 2017 s'élevaient à 529.71 \$;
- D'autoriser Mme Caroline Gagnon, directrice générale et/ou l'un ou l'autre des administrateurs du Club de soccer tourbillon à signer tout document lié à ces procédures.

Considérant que la Municipalité n'est d'aucune façon responsable ou administrateur de cet OBNL et que le seul lien qui l'unie à cet organisme est l'adresse de correspondance qui est situé à la salle municipale;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine
Appuyé par Lise L'Heureux

D'abroger la résolution # 2017-02-033 et n'entamer aucune démarche que ce soit quant à la fermeture du Club de soccer Le Tourbillon et laisser sa gestion aux administrateurs.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-075

Avis de motion : règlement # fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux

Avis de motion est donné par Claude Thouin afin d'adopter lors d'une séance ultérieure le règlement fixant les tarifs de location des locaux municipaux et visant à abroger le règlement 386-1-2016.

2017-04-076

Formation – Organisation d'une élection municipale

Considérant les élections générales du 5 novembre prochain;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Claude Thouin

D'autoriser Mme Caroline Gagnon, présidente d'élection et Mme Denyse Riquier, secrétaire d'élection à participer à la formation Organisation d'une élection municipale offerte gratuitement par le Directeur générale des élections (DGEQ) le 10 et 11 mai 2017 à Montréal, à payer les frais inhérents à cette formation (repas et déplacement) et autoriser que le bureau municipal soit fermé lors de ces deux journées.

Madame la mairesse suppléante demande le vote. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution à l'exception de M. Jocelyn Denis qui vote contre. La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

2017-04-077

Formation – Secourisme en milieu de travail

Considérant que la Municipalité a l'obligation d'assurer la présence en tout temps durant les heures de travail du nombre de secouristes nécessaires conformément aux articles 3 et 7



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

du *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (PNMPSPS)*;

Considérant la résolution 2016-11-186 qui stipulait qu'un employé du service de l'administration suive la formation au cours de l'année 2017 pour répondre aux exigences de la loi en matière de santé et sécurité au travail ;

Considérant que la validation des établissements et des quarts de travail à la mairie oblige d'avoir deux secourismes en milieu de travail dont la formation est couverte par une subvention ;

Considérant que cette formation est subventionnée en totalité par CNESST ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'heureux

Que Mme Caroline Gagnon, suive la formation de secouriste en milieu de travail avec Formation Prévention Secours Inc. les 17 et 24 mai prochain à Berthierville.;

Que Mme Denyse Riquier suive la formation de secouriste en milieu de travail avec Santinel Inc. les 29 et 31 mai prochain à Notre-Dame-des-Prairies.;

Que le conseil paie les frais inhérents à cette formation (repas et frais de déplacement);

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-078

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

Attendu que le conseil municipal de Saint-Norbert a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que le conseil municipal de Saint-Norbert désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 (c.-i.-e des travaux de pavage sur le rang Ste-Anne), excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'une d'intervention en infrastructures routières locales (c.-i.-e des travaux de pavage sur le rang Ste-Anne);

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Michel Lafontaine

Que le conseil municipal de Saint-Norbert autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-04-079

Intention de la MRC de D'Autray d'acquérir la compétence concernant le traitement et la valorisation des matières organiques putrescibles

Considérant que lors de la séance du conseil de la MRC de D'Autray tenue le 8 mars 2017, une résolution annonçant l'intention de la MRC d'acquérir la compétence concernant le traitement et la valorisation des matières organiques putrescibles a été adoptée;

Considérant qu'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale a 60 jours pour identifier à l'intention de la MRC tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui consacre actuellement du temps de travail à l'exercice de cette compétence et tout équipement ou matériel utilisé pour l'exercice de cette compétence;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Claude Thouin

Que le conseil municipal de Saint-Norbert autorise Mme Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à informer la MRC de D'Autray qu'aucune ressource humaine ou matérielle n'est actuellement mise au service du traitement et de la valorisation des matières organiques putrescibles.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-080

Intention de la MRC de D'Autray d'acquérir la compétence concernant le transport collectif régionale

Considérant que lors de la séance du conseil de la MRC de D'Autray tenue le 8 mars 2017, une résolution annonçant l'intention de la MRC d'acquérir la compétence concernant le transport collectif régionale a été adoptée;

Considérant qu'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale a 60 jours pour identifier à l'intention de la MRC tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui consacre actuellement du temps de travail à l'exercice de cette compétence et tout équipement ou matériel utilisé pour l'exercice de cette compétence;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal de Saint-Norbert autorise Mme Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à informer la MRC de D'Autray qu'aucune ressource humaine ou matérielle n'est actuellement mise au service du transport collectif régionale.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-081

Achats des bacs roulants et de cuisine pour la collecte des matières putrescibles

Considérant que la MRC de D'Autray a adopté le 31 août 2016, le règlement no 254 *Règlement du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Autray 2016-2021* (résolution CM-2016-08-202);

Considérant que ledit plan est entrée en vigueur au le 31 décembre 2016;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* «*Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans son territoire d'application. Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont*



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. Elles sont également tenues, dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan.»;

Considérant que le tableau 51 : *Mise en place et mode de gestion de la récupération des matières organiques* audit plan démontre que la Municipalité de Saint-Norbert a choisi la collecte porte-à-porte au cours de l'année 2017;

Considérant que la MRC de D'Autray est allé en appel d'offres pour et au nom des municipalités de Saint-Norbert et Saint-Cuthbert afin d'obtenir des prix pour des bacs roulants et des bacs de cuisine ;

Considérant que l'ouverture des soumissions était le 13 mars 2017 et que seule la compagnie Orbis a déposé une soumission;

Considérant que le montant de la soumission s'élève à 18 611.86 \$ taxes en sus;

Considérant que la compétence d'achat des bacs appartient à la MRC de D'Autray;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Michel Lafontaine

Que le conseil municipal de Saint-Norbert **refuse** la recommandation du service de gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Autray et informe la MRC **que la municipalité ne souhaite pas procéder à l'acquisition des bacs roulants et de cuisine pour le moment.**

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-082

Octroi de contrat à EBI pour le traitement des matières putrescibles

Considérant que la MRC de D'Autray a adopté le 31 août 2016, le règlement no 254 *Règlement du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Autray 2016-2021* (résolution CM-2016-08-202);

Considérant que ledit plan est entrée en vigueur au le 31 décembre 2016;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* «*Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans son territoire d'application. Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. Elles sont également tenues, dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan.*»;

Considérant que le tableau 51 : *Mise en place et mode de gestion de la récupération des matières organiques* audit plan démontre que la Municipalité de Saint-Norbert a choisi la collecte porte-à-porte au cours de l'année 2017;

Considérant que la MRC de D'Autray, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert, a demandé des prix pour le traitement et la valorisation matières putrescibles à la compagnie EBI ;

Considérant que le coût est fixé à 75 \$ la tonne et qu'une quantité de 77 tonnes métriques est estimé sur 19 mois portant un engagement d'environ 5 790 \$ plus taxes pour 19 mois ;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Michel Lafontaine

Que le conseil municipal de Saint-Norbert **retarde l'octroi du contrat** de traitement et valorisation des matières putrescibles dans l'attente d'information complémentaires.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-083

Appui pour la construction d'un réseau de Fibres optiques par la MRC de D'Autray
ATTENDU QUE la MRC de D'Autray possède une compétence relative à l'utilisation et l'exploitation d'un réseau de télécommunication à large bande;

ATTENDU QUE la MRC De D'Autray commercialise actuellement des fibres résiduelles de son Réseau afin d'améliorer l'accessibilité au Réseau Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs demandes de citoyens et d'entreprises afin d'améliorer la couverture à Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de l'accès au Réseau Internet afin de briser l'isolement social et le développement culturel;

ATTENDU QUE le développement économique, l'attrait et la rétention d'entreprises en région passent par une meilleure accessibilité au Réseau Internet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une meilleure couverture du Réseau Internet dans son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité entend permettre et faciliter l'implantation de bâtiment de service pour le déploiement du Réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE les bâtiments, structures et équipements seront prévus dans le cadre du programme de subvention;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal de Saint-Norbert souhaite appuyer la demande de la MRC De D'Autray dans le dépôt d'une subvention visant la construction d'un réseau de fibres optiques afin d'améliorer la desserte au Réseau Internet pour les citoyens et les entreprises locales.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-04-084

Appui à Ville de Saint-Gabriel – dans le cadre du programme de prévention de la criminalité de la Sécurité Publique – pour la bonification de son service de travail de rue
Considérant que Ville de Saint-Gabriel dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme de prévention de la criminalité de la Sécurité Publique afin de bonifier le travail de rue effectué sur le territoire de Brandon;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Considérant l'importance de l'approche *travail de rue* dans Brandon, secteur Nord de la MRC d'Autray (Six municipalités : Ville St-Gabriel, Paroisse St-Gabriel, Mandeville, St-Didace, St-Norbert, St-Cléophas. Population : 10,000 h.);

Considérant que comme municipalité de Brandon, Saint-Norbert est d'accord d'identifier comme prioritaire la *CONSOMMATION DE DROGUES*, et croit qu'il y a urgence d'améliorer la prévention face à cette situation;

Considérant que cette problématique, bien présente chez les jeunes et moins jeunes, accentue les risques de dysfonctionnement social et tend à éloigner les gens des services déjà existants;

Considérant que la bonification du service de travail de rue permettrait d'intensifier l'intervention préventive sur le territoire fortement dévitalisé;

Considérant qu'il faut travailler en amont, en prévention, afin de réduire la pauvreté et la criminalité et qu'un tissu social moins criminalisé a un effet direct sur les conditions économiques d'un territoire;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Lafontaine
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le conseil municipal de Saint-Norbert appui la demande de Ville de Saint-Gabriel – dans le cadre du programme de prévention de la criminalité de la Sécurité Publique – pour la bonification de son service de travail de rue.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

SÉCURITÉ INCENDIE / CIVILE

2017-04-085

Schéma de couverture de risques - Plan de mise en œuvre des points d'eau

Considérant que la révision du *Schéma de couverture de risques* est en cours;

Considérant que l'article 19 du *Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Norbert* stipule que la Municipalité doit créer un outil de contrôle pour la vérification des points d'eau et leur identification selon les normes établies et reconnues;

Considérant que l'article 20 du *Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Norbert* stipule que la Municipalité doit maintenir et réviser le programme d'entretien et de vérification des points d'eau afin qu'il rencontre les exigences des normes établies et reconnues;

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal de Saint-Norbert a pris connaissance des articles 19 et 20 du *Plan de mise en œuvre des points d'eau*.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-04-086

Acquisition d'une fournaise Aérotherme REZNOR pour la caserne

Considérant que la fournaise REZNOR de la caserne doit être remplacée;

Considérant que des soumissions ont été demandées auprès de 3 fournisseurs :

Gaz MC : 2 065,00 \$ plus taxes

Guillemette énergie : 4 316.31 \$ plus taxes

Bell Gaz ltée : 2 300,00 \$ plus taxes

En conséquences et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert fasse l'acquisition et l'installation d'une fournaise aérotherme Reznor au gaz propane model UDAP200 (200 000 BTU) au coût soumis de 2 300 \$ plus taxes à Bell Gaz ltée.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt de document

Mme Hélène Beaufort dépose la preuve d'achat d'un ordinateur pour la FADOQ suivant la résolution #2016-12-208 adoptée par le conseil municipal octroyant un don de 500 \$ pour l'acquisition d'un ordinateur. Le coût de l'ordinateur s'élève à 549.95 \$ plus taxes.

Dîner de la FADOQ - 2 mai 2017

Mme Beaufort demande si malgré le fait que les procédures pour la location et la tarification de l'église ne sont pas encore tout à fait terminées, la FADOQ peut y tenir son prochain dîner, le 2 mai. Les élus donnent leur aval de façon verbale à Mme Beaufort.

2017-04-087

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

Que la séance soit levée à 20h36.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Annie Boucher
Mairesse suppléante

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Annie Boucher, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annie Boucher, mairesse suppléante